



République Française  
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Affiché le

ID : 057-245700695-20230321-D2023\_14\_SI-AR

## DECISION 2023-14

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée du 9 septembre 2022 passée entre la Commune de Zoufftgen et la Communauté de Communes de Cattenom et Environs pour la réalisation d'une plateforme pour tri sélectif à Zoufftgen, lotissement des Fleurs,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

### DECIDE

#### Article un :

Le marché de travaux « VIC – Commune de Zoufftgen - Création d'une plateforme pour tri sélectif — Lotissement les Fleurs » est conclu le 21 mars 2023 avec la Société COLAS à 57152 MARLY, pour un montant de 138 421,20 € H.T., soit 166 105,44 € T.T.C.

#### Article deux :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 21 mars 2023

Le Président  
Michel PAQUET

*Décisions / Publication sur le site de la CCCE, le 24 SEP. 2024*